



**Union Fédérale contre les Nuisances de
l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim
BP 155 - 67834 TANNERIES CEDEX**
Ufnase@aol.com

Agrément préfectoral du 28 mars 2002 pour la protection de la nature,
de l'environnement et du cadre de vie.

Décembre 2007

LETTRE AUX ADHERENTS

Madame, Monsieur, Chers Membres,

L'UFNASE a tenu son assemblée générale. Nous remercions celles et ceux qui ont pu y assister, et particulièrement M. Jean-Luc RUCH, Maire de Duttlenheim, pour son soutien indéfectible, ainsi que l'Association de Défense de la Qualité de la Vie de Duttlenheim (ADQV) pour l'excellente organisation de l'événement.

L'assemblée générale s'est déroulée dans un très bon climat, en présence des délégués et de membres des douze associations adhérentes de l'UFNASE. Le rapport d'activités de l'UFNASE ainsi que son bilan financier ont été approuvés à l'unanimité. C'est en parfait accord avec les actions et les objectifs de l'UFNASE que les représentants des associations ont reconduit le comité directeur.

Par la suite, au cours de l'été et à la rentrée de septembre, les événements locaux nous ont confortés dans les idées que nous défendons :

1. Dans l'affaire qui nous opposait à la CUS, concernant les subventions qu'elle envisageait de verser à RYANAIR, le tribunal administratif nous a donné gain de cause par la décision qu'il a rendue le 3 août 2007, jugeant illégales ces subventions et condamnant la CUS. Ce jugement fera jurisprudence.
2. Le report prévu du trafic aérien vers le train lié à la mise en service du TGV Est se confirme. Selon Air France (cf. article paru dans les DNA du 6/10/2007), pour le mois de septembre 2007, la baisse du nombre de passagers sur les vols Strasbourg-Paris est de 57%. Une fois de plus la preuve est faite que le train à grande vitesse prend le pas sur l'avion lorsque cette alternative existe. La pollution atmosphérique se voit ainsi réduite. Souhaitons que nos décideurs tiendront compte de cette réalité pour favoriser l'attribution des subventions aux modes de transport les moins polluants. La taxation du kérosène envisagée un moment au Grenelle de l'environnement aurait pu encore renforcer cette tendance.
3. Nous portons une attention particulière à l'annonce de la CCI qui envisage une coopération avec l'aéroport de Söllingen. Cette complémentarité, l'UFNASE la préconisait dès 1998 pour éviter une concurrence coûteuse et inutile entre les aéroports régionaux, et pour une répartition plus cohérente du trafic. Espérons que là aussi nos idées aboutiront !

Une enquête publique relative au plan de protection de l'atmosphère de la Communauté urbaine de Strasbourg, s'est déroulée jusqu'en novembre. L'UFNASE a jugé important d'y apporter sa contribution (voir au verso).

/...

« ... Comme partout en France, l'aérien échappe à toute contrainte et les mesures d'urgence prévues dans la loi sur l'air du 30 décembre 1996 ne s'appliquent pas.

A l'aéroport de Strasbourg-Entzheim on dénombre 150 à 170 mouvements d'avion par jour.

Or l'activité aérienne est génératrice de plusieurs types de polluants. Certains provoquent des effets directs sur la santé, d'autres s'accumulent dans l'atmosphère et participent à l'effet de serre... »

L'UFNASE fait référence au rapport de l'ASPA de février 2007 « Caractérisation de la qualité de l'air dans la zone de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim », qui évaluait la part que tient l'aéroport dans la pollution locale de l'air :

- SO₂	(Dioxyde de soufre)	6,9 tonnes/an
- NOX	(Oxyde d'azote)	104 tonnes/an
- PM 10	(particules de diamètre inférieur à 10 microns)	2,8 tonnes/an
- COVNM	(composés organiques volatils non méthaniques)	64 tonnes/an
- CO₂	(dioxyde de carbone)	24 tonnes/an

Ajoutons à cela les émissions d'ozone. Pour la majorité de ces éléments les concentrations mesurées dépassent ponctuellement les valeurs limites annuelles fixées pour la protection de la santé humaine. Ces polluants ont des effets bien connus sur la santé et sur l'environnement.

L'UFNASE a donc formulé des propositions parmi lesquelles :

- La limitation du trafic aérien local à son niveau actuel.
- La réduction de l'activité aéroportuaire en cas de pics d'ozone.
- Des politiques d'investissement en faveur du développement des modes de transport les moins polluants.
- Le perfectionnement des systèmes de mesure de qualité de l'air dans les communes riveraines de l'aéroport.

Bien entendu vous pouvez nous faire part de vos remarques et de vos suggestions. Par l'intermédiaire de votre association

Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite de nos activités dans notre prochain courrier.

Notre adresse a changé ; voici la nouvelle :

UFNASE

BP155

67834 TANNERIES CEDEX

En cette fin d'année, nous vous présentons nos meilleurs vœux.

Les membres du bureau

Les membres du comité

Le Pdt. Francis ROHMER